



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Décision Municipale n°DM2025_09_100
Portant sur la signature d'une convention avec le réalisateur David Boaretto

La Maire de la Commune du Haillan,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

VU les délibérations n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le film documentaire « April en France » sera diffusé à L'Entrepôt du Haillan le 23 septembre 2025 à 14h et le 24 septembre 2025 à 14h et 19h pour des séances scolaires et tout public en présence du réalisateur David Boaretto.

CONSIDERANT que dans le cadre de ces diffusions le réalisateur viendra animer des rencontres en amont avec les collégiens du Haillan les 15 et 16 septembre 2025.

CONSIDERANT que dans le cadre de ces interventions, la collectivité prendra en charge l'hébergement du réalisateur les nuits du 15 au 16 septembre et du 23 au 24 septembre 2025.

DECIDE

Article unique : De signer une convention avec le réalisateur David Boaretto, résidant 19 rue Vernier à Paris (75017) pour encadrer la prise en charge de son accueil lors de sa venue au Haillan les 15, 16, 23 et 24 septembre.

Fait au Haillan, le
La Maire,

10 SEP. 2025



Andrea KISS.

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :

-de sa réception en Préfecture :

-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.